

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DE BUREAU

DU 17 décembre 2010

L'an deux mille dix, le **17 décembre**

Le Bureau de la Communauté de Communes étant assemblé en session ordinaire, au lieu de ses séances, après convocation légale, en date du 9 décembre 2010, sous la présidence de **M. Jean Marie MISSLER**.

Etaient présents :

- Mme Jocelyne ANTOINE MALIK,
- Mr Christophe CAPUT,
- Mr Bernard COLLIN,
- Mr Roger GILLET,
- Mr Jean LAMBERT,
- Mr Jean Marie MISSLER,
- Mr Maurice MORIN,
- Mme Nadine SCHMIT,
- Mr Gilles SPINELLI,
- Mr Massimo TRINOLI,
- Mr Christophe WILCKE.
- Mr François BRELLE,
- Mme Sonia LOUIS PIZZAGALLI

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code de l'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité. Christophe WILCKE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Ordre du jour :

1. Représentation de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt à la commission locale d'information et de surveillance pour la société SCORI EST à Dommary Baroncourt.
2. Versement d'une subvention exceptionnelle pour l'école de Rouvrois sur Othain.
3. Acceptation d'un devis de fabrication de deux mains courantes pour la crèche de Spincourt.
4. Annulation de redevances Ordures Ménagères.
5. Règlement d'une facture au restaurant La Marmite pour le repas de fin d'année.
6. Choix d'un maître d'œuvre pour la création d'une recyclerie à Spincourt.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président demande aux membres du bureau si des observations sont à formuler quant au procès verbal du précédent bureau de la CODECOM.

Le bureau approuve à l'unanimité le procès verbal de la réunion du dernier bureau.

1. REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SPINCOURT A LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE POUR LA SOCIETE SCORI EST A DOMMARY BARONCOURT

Sont élus

- Titulaire : Gilles SPINELLI
- Suppléante : Nicole LATOUCHE

Voix pour : 12

Voix contre : 0

Abstention : 0

2. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ECOLE DE ROUVROIS SUR OTHAIN

Vu les statuts de la CODECOM du Pays de Spincourt et notamment la compétence scolaire,

Vu la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'enseignante des élèves de CM2 de l'école de Rouvrois sur Othain pour un projet de classe de découverte mer et activités nautiques à Port Blanc du 6 au 10 juin 2011,

Après en avoir délibéré, le bureau autorise le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 euros.

Voix pour : 12

Voix contre : 0

Abstention : 0

3. ACCEPTATION D'UN DEVIS DE FABRICATION DE DEUX MAINS COURANTES POUR LA CRECHE DE SPINCOURT

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment les compétences action sociale et de proximité,
Considérant la nécessité de sécuriser l'accès à la crèche de Spincourt,

Compte tenu du devis proposé par l'EURL HAINAUX NICOLAS pour la fabrication et la pose de deux mains courantes,
Considérant le coût prévu de 680.00 HT,
Le bureau, après en avoir délibéré décide, d'autoriser la signature de ce devis ainsi que tout document nécessaire.

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Abstention : 0

4. ANNULATION DE REDEVANCES ORDURES MENAGERES.

Le bureau autorise l'annulation des redevances ordures ménagères suivantes concernant :

le deuxième semestre 2010 :

L'année 2009 :

26/277	ROBERT Jean Louis Dommary Baroncourt	Erreur rôle	- 89.10
73/281	ROBERT Jean Louis Dommary Baroncourt	Erreur rôle	- 92.10

le premier semestre 2010 :

70/280	ROBERT Jean Louis Dommary Baroncourt	Erreur rôle	- 92.10
--------	---	-------------	---------

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Abstention : 0

5. REGLEMENT D'UNE FACTURE AU RESTAURANT LA MARMITE POUR LE REPAS DE FIN D'ANNEE

Le Bureau après en avoir délibéré autorise le règlement de la somme de 960 euros au restaurant la Marmite correspondant au repas de fin d'année des élus du bureau et du personnel administratif intercommunal.

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Abstention : 0

6. CHOIX D'UN MAITRE D'ŒUVRE POUR LA CREATION D'UNE RECYCLERIE A SPINCOURT

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment les compétences développement économique et environnement,

Vu le projet de création d'une recyclerie à Spincourt,

Vu la proposition de l'EURL Concept Voirie d'un montant de 3 750 euros HT pour cette mission,

Le bureau, après en avoir délibéré, décide de retenir le cabinet Concept Voirie pour cette mission complète.

Voix pour : 12

Voix contre : 0

Abstention : 0